## Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

## Avis et communications de la Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs d'acide phosphoreux originaire de la République populaire de Chine

**Base juridique :** règlement d'exécution (UE) 2025/2314 de la Commission du 17.11.2025 – <u>JO L du 18.11.2025</u>.

**Type de mesure:** institution d'un droit antidumping provisoire sur les importation d'acide phosphoreux originaire de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur : le 19.11.2025.

**Produit concerné:** acide phosphoreux, sous forme solide ou liquide (aqueuse), également appelé acide phosphonique, portant généralement les numéros CAS (Chemical Abstracts Service) 13598-36-2 et 10294-56-1, ainsi que les numéros CUS (Customs and Statistics) 0021895-1 et 0043878-8 lui correspondant généralement.

Nomenclature concernée: code NC ex 2811 19 80 (code TARIC 2811 19 80 60).

Pays d'origine : République populaire de Chine.